

# INSCRIPTION A L'OPTION CHORALE – ANNEE 2022/2023

A RENDRE OBLIGATOIREMENT AU PLUS TARD LE 11 OCTOBRE 2022



## QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX

### Pour qui ?

Dans le cadre de la Réforme des collèges, initiée à la rentrée 2016-17, le chant choral accède au rang d'enseignement facultatif, inscrit dans l'emploi du temps, ouvert à tous les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Complémentaire à l'heure obligatoire d'éducation musicale, il fonctionne comme une option à l'année à raison d'une heure de cours par semaine plus les répétitions pour préparer les spectacles.

### Pourquoi ?

On y apprend à chanter à l'unisson ou à 2-3 voix, en prolongement du cours d'éducation musicale obligatoire, en travaillant la respiration, la posture, l'oreille, la justesse, la mémoire et toutes les compétences sociales requises pour mener à bien un projet collectif.

### Comment ?

Chaque année le projet change. Il peut être axé sur la chanson française ou étrangère, contemporaine ou plus ancienne. A titre d'exemple, quelques thèmes traités par le passé : les villes, les animaux, les prénoms, l'eau, etc...

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, l'option est prise en compte pour l'obtention du brevet.

### Conditions :

Être volontaire et assidu aux répétitions.

Il n'y a pas de sélection, tous les niveaux sont acceptés, les élèves les plus avancés entraînant les plus novices. C'est le plaisir de chanter qui est primordial. Les bienfaits du chant choral ne sont plus à démontrer tant au niveau physique qu'intellectuel ou psychique.

« La pratique du chant choral contribue à l'épanouissement et au développement de l'enfant et de l'adolescent. Universelle et commune à toutes les cultures, la pratique vocale incarne un lien fort entre le corps et la pensée. Le corps dans son rapport à la respiration, à la vocalité et au mouvement. La pensée par l'écoute de soi et de l'autre, comme dans son rapport au texte et au sens. » Textes de référence :

BO du 13/12/2016 - Plan choral du 11/12/2017 – arrêté du 09/01/2018 – Vademecum du 28/05/2018

Ce document sera à compléter chaque année au mois de juin.

✂ .....

Je soussigné (e) père, mère, tuteur : \_\_\_\_\_

De l'élève : \_\_\_\_\_

Niveau de classe en 2022/2023 (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>) : \_\_\_\_\_

Précise que mon fils – ma fille ➔ suivra l'option chorale **(1)**

➔ sera dispensé(e) de cet enseignement **(1)**

**(1) Rayer la mention inutile**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :